

Conseil des ministres de la Recherche et de la Technologie - Jour 3

“Comment l’Europe de la technologie et des sciences peut être une réponse pour surmonter les conséquences du changement climatique”

Ce samedi, 3ème jour d’Euromad, les débats ont été très dynamiques. Les délégués ont été participatifs, empathiques et flexibles. Seule une petite partie de la section 2 et toute la section 3 restaient à discuter, c’est ce qui a œuvré en faveur de la rapidité.

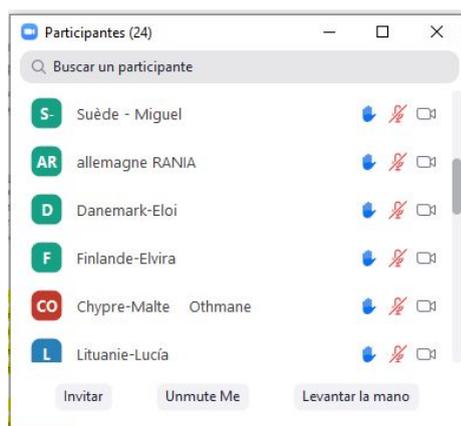
Tout s’est déclenché une autre fois avec l’Allemagne qui proposait le dernier amendement de la section 2, pour l’article 4, lequel, après des modifications, consiste en s’engager dans une coopération Européenne sur les questions de science, de technologie et de politique, ainsi que sur les conceptions de mesures et d’application liées au changement climatique; d’envoyer des experts scientifiques sur les terres polluées, avec un équipement adéquat, pour faire un état des lieux et trouver des solutions adaptées à chaque territoire et finalement de faire un partage des connaissances entre les forums de coopération régionale existants et futurs. Avec 20 votes en faveur, l’amendement passe facilement.



Ayant déjà atteint la 3ème et dernière section, une autre fois l’Allemagne propose un amendement de l’article 3.1 où elle appelle les États membres de l’union européenne, à lancer une application d’échange et de foire à questions autour du changement climatique pour tous les citoyens européens. Cet amendement très complet avec 7 points, est aussi passé, avec en total, 18 votes pour.

Ensuite, Chypre et Malte, au lieu de présenter un amendement, proposent un nouvel article, le 3.2-Bis. Celui-ci repose sur la mise en place d’un moteur de recherche écoresponsable gratuit qui sera mis dans toutes les institutions européennes et d’État. Similairement à Ecosia ou à Lilo, celui-ci reversera l’entièreté de ses bénéfices à des projets ouvrant contre les conséquences

néfastes du changement climatique, tel que la plantation de nouveaux arbres et la lutte contre la sécheresse. 80% de ces projets auront lieu en Europe et le reste pourra être mis en place dans les pays les plus enclins à souffrir le changement climatique car l'Europe doit représenter et penser aux pays les moins développés. Ce projet sera élaboré par l'organisme scientifique européen, le SAM (Scientific Advice Mechanism). Celui-ci déterminera les pays qui seront davantage soutenus par ce projet, en fonction de critères scientifiques et en toute transparence. Un compte rendu financier du moteur de recherche sera publié chaque mois, montrant les profits et les dépenses. Un dernier point est ajouté après des discussions, ce moteur de recherche comprendra une politique de confidentialité stricte garantissant qu'aucune donnée personnelle ne sera divulguée. Cet article en entier passe par unanimité.



Le débat est ensuite bouleversé par une Breaking news qui annonce qu'après de nombreuses recherches pour les centrales ITER, il semblerait que les chercheurs sont dorénavant certains que l'énergie nucléaire de fusion est l'énergie du futur. À cause de cet événement les délégations des pays ont été obligées de revenir vers la section 1 pour corriger quelques articles. Un amendement à l'article 1.3 signé par le Danemark, avec cosignataires Luxembourg, Belgique, Autriche, Allemagne, Pays-Bas et Suède. ITER et un

investissement de chaque pays membre devra être requis dans le but d'atteindre l'objectif de la réalisation de ce projet d'ici 2030. 5 nouveaux réacteurs à fusion seront construits en Europe de l'Est. La construction de centres de formation dans les pays de l'Est pour qu'ils aient des ingénieurs locaux sera financée avec le budget de l'Union Européenne. Une spécialisation dans les domaines requis sera grandement soutenue par l'Europe. Une participation plus conséquente sera demandée aux autres pays extérieurs à l'Union Européenne. Pour les convaincre, nous pourrons leur proposer des accords commerciaux en rapport avec le surplus d'électricité. Pas oublié non plus l'article 1.3-Bis qui indique quels pays sont les récepteurs de ces nouveaux réacteurs de fusion : la Hongrie, la Pologne, l'Italie, la Lituanie et Chypre. Des équipes constituées des chercheurs et ingénieurs européens qualifiés, notamment belges, seront créées dans le but de constituer et de former du personnel. Ces amendements sont tous les deux passés, le premier avec 19 votes en faveur et le 2^{ème} avec unanimité.

Pour la correction de cette 1^{ère} section, l'Italie propose un amendement à l'article 1.2 pour inclure l'énergie de fusion dans les pourcentages établis le 2^{ème} jour. Cet amendement passe par unanimité.

De retour à la dernière section, l'Allemagne propose un autre amendement pour l'article 3.3, une mise en place de soutien aux projets de développement à travers les centres scolaires et universitaires européens, de l'utilisation de mesures numériques d'information pour ainsi sensibiliser les jeunes et les adultes sur les problématiques environnementales. Pour cela, l'Allemagne offre 5 points, allouer au cursus scolaire un créneau d'une semaine sur 2 consacré aux discussions et

tables rondes autour du changement climatique, inviter des acteurs de la scène publique ou privée à présenter les avancées sur les recherches sur le sujet aux élèves, offrir des formations autour des outils numériques du sujet, octroyer du budget aux clubs écologiques scolaires et universitaires pour promouvoir leur activité, et finalement, créer un programme de parrainage des clubs universitaires écologiques par le secteur privé afin d'échanger de données et développer une participation active de ces clubs dans les projets des parrains. Cet amendement a provoqué plusieurs désaccords qui se sont réglés par rapport au créneau du cursus scolaire qui avant de le modifier était hebdomadaire. Puis, la Pologne, jamais contente, revient sur le fait que d'autres matières sont bien plus importantes. Cependant, lors du vote, il passe à l'unanimité.

Ensuite, l'Autriche remplace l'article 3.3-Bis et propose la formation de foires scientifiques et technologiques dans 3 régions stratégiques en Europe pour mettre ultérieurement en commun ces avancées par régions dans toute l'UE. L'Autriche (Vienne- académie des sciences) se propose par ailleurs comme pays accueillant l'une de ces 3 foires, tout comme la Lituanie (académie des sciences de Vilnius) et la Belgique (Pôle académique de Bruxelles).

Pour en finir, un dernier article est créé par l'Allemagne dans lequel elle contraint les gouvernements à veiller à ce que les entreprises privées et publiques basées dans leur pays disposent d'une réglementation suffisante pour remplir leurs obligations conformément aux traités et aux lignes directrices actuelles contenues dans le protocole de Kyoto et son amendement de Doha de 2013, les COP et l'accord de Paris. La Belgique propose alors un sous-amendement de ce nouvel article et propose une amende équivalente à 0,05 du PIB du pays dans le cas échéant. Cet article en entier passe avec 16 votes.

L'Autriche, n'étant pas d'accord avec la Belgique, propose un sous-amendement avec une amende de 0,01% du PIB, mais malheureusement pour ce pays, il ne passe pas.

Le vote final a été interrompu par l'enrichissante intervention de l'expert Francis Hauret, employé de l'entreprise aéronautique Europrop qui nous a fait une présentation et a répondu aux questions des délégués.



Finalement, le vote final a pris place. Les 3 sections du texte juridique ont été approuvées par unanimité et le texte dans son ensemble aussi. Ça a été un complet triomphe diplomatique.

La journée s'est terminée comme hier, avec l'ouverture de la Gossip Box. Il y a eu des déclarations d'amour, des danses, des hymnes chantés et les délégués ont même pratiqué du sport.

Martina Mas Trelles
Journaliste de l'Euromad

